



RELATIONS TRANSATLANTIQUES – ASPECT ECONOMIQUE ET DE SECURITE



Jitka Fojtíková
Helena Kerclová
Jan Němec
Štěpán Pecháček

Parlement de la République Tchéque
Chambre des Députés
Institut parlementaire

février 2009

CADRE CONTRACTUEL DE BASE.....	3
UE – ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE.....	3
<i>Déclaration transatlantique (1990).....</i>	3
<i>Nouvel agenda transatlantique (1995).....</i>	3
<i>Partenariat économique transatlantique (1998).....</i>	4
<i>Cadre pour progresser dans l’intégration économique transatlantique entre l’Union européenne et les États-Unis d’Amérique (2007).....</i>	4
UE - CANADA.....	4
<i>Accord- cadre de coopération économique (1976).....</i>	5
<i>Déclaration sur les relations transatlantiques (1990).....</i>	5
<i>Déclaration politique commune sur les relations entre l’UE et le Canada (1996).....</i>	5
<i>Agenda du partenariat UE-Canada (2004).....</i>	6
UE-MEXIQUE.....	6
<i>Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération (1997).....</i>	6
RELATIONS ÉCONOMIQUES	8
ASPECT DE LA SÉCURITÉ AU NIVEAU BILATÉRAL.....	13
<i>Mexique</i>	13
<i>États-Unis d’Amérique</i>	14
<i>Canada</i>	16

D'une manière générale, les relations entre l'Union européenne et les pays d'Amérique du Nord associés dans la zone de libre-échange nord-américain et signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) peuvent être séparées en deux principales catégories: relations économiques et relations au niveau de la sécurité. Ces deux types de relations sont liés et à un moment ou un autre, l'un des deux prédomine en fonction de l'évolution de la situation internationale. Globalement, les relations de l'Union européenne avec les pays de l'ALENA peuvent être considérées comme stabilisées, avec une perspective de développement, notamment en ce qui concerne les relations avec le Mexique. Compte tenu de la récession économique actuelle, c'est plutôt l'aspect économique qui prédomine.

Cadre contractuel de base

UE – États-Unis d'Amérique¹

Du point de vue économique, il s'agit d'un partenariat fondamental de l'économie mondiale: le plus grand volume d'échanges commerciaux (environ 40 % du commerce mondial) et d'investissement dans le monde est réalisé entre l'UE et les États-Unis. Les États-Unis et les États membres de l'UE créent ensemble 60 % du produit intérieur brut de la planète.

Les relations bilatérales sont formalisées dans plusieurs documents cadre:

Déclaration transatlantique (1990)

- début d'un dialogue politique formalisé entre l'UE et les États-Unis;
- coopération économique – soutien des mesures favorisant la libéralisation, mise en œuvre des principes du GATT et de l'OCDE, développement du dialogue sur les obstacles techniques et non tarifaires au commerce des produits industriels et agricoles et des services, politique de la concurrence, politique du transport, normes, télécommunications et hautes technologies;
- coopération dans le domaine de l'éducation, des sciences et de la culture – échanges et projets conjoints en sciences et technologies, dans la recherche en médecine, la prévention de la pollution, l'énergie, l'espace, dans l'éducation et la culture y compris les échanges académiques et de jeunes;
- défis transnationaux – lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée internationale, protection de l'environnement.

Nouvel agenda transatlantique (1995)

- promotion de la paix et de la stabilité, de la démocratie et du développement dans le monde – promotion de la démocratie et des réformes économiques dans l'Europe centrale et orientale, en Russie, en Ukraine, dans les pays de l'ex-Yougoslavie (soutien des réformes économiques et politiques et des nouvelles institutions démocratiques) et d'autre pays indépendants, maintien de la paix au Proche-Orient, renforcement de la démocratie et des réformes économiques en Turquie, résolution de la question de Chypre en encourageant le dialogue entre les deux communautés chypriotes, promotion des droits de l'homme, promotion de la non-prolifération des armes nucléaires, approche commune de l'aide au développement et de l'aide humanitaire;
- réponse aux défis mondiaux – lutte conjointe contre la criminalité internationale, le trafic de drogues et le terrorisme, coopération entre l'office de police américain et le futur office européen – Europol, réponse aux besoins des réfugiés et des personnes

¹ http://ec.europa.eu/external_relations/us/index_en.htm

déplacées, protection de l'environnement et lutte contre les maladies (sida, virus Ebola);

- contribution à l'expansion du commerce mondial et à la consolidation des relations économiques – renforcement du système commercial multilatéral, suppression des entraves à la circulation des marchandises, des services et des capitaux entre les États-Unis et l'UE, soutien de l'OMC et poursuite de l'ouverture des marchés aux échanges et aux investissements internationaux;
- construction des ponts transatlantiques – approfondissement des liens commerciaux, scientifiques, éducatifs et autres pour améliorer la communication et créer les ponts pour le futur, développement d'un partenariat plein et égal.

Partenariat économique transatlantique (1998)

- intensification et élargissement de la coopération multilatérale et bilatérale ainsi que des mesures conjointes dans les domaines du commerce et des investissements;
- actions multilatérales, dialogue régulier, promotion de la transparence dans le fonctionnement de l'OMC;
- dans le domaine des services – coopération sur la base de l'AGCS, autres domaines prioritaires – agriculture, propriété intellectuelle, investissements, marchés publics etc.;
- actions bilatérales dans les domaines suivants:
 - o barrières techniques aux échanges de marchandises – reconnaissance mutuelle, harmonisation des normes et définition des exigences réglementaires, sécurité des produits de consommation;
 - o services – maintien des marchés ouverts, réduction des entraves existantes par une reconnaissance mutuelle, aspects commerciaux de la régulation des services;
 - o marchés publics – examiner les possibilités d'une expansion sur les marchés équilibrée, accroître l'accès pour les sociétés américaines et européennes aux marchés publics américains et européens;
 - o propriété intellectuelle;
 - o agriculture – sécurité alimentaire, santé végétale et animale, biotechnologie;
 - o environnement;
 - o travail – droits des employés/salariés;
 - o consommateurs – Dialogue transatlantique des consommateurs (TACD);
 - o procédures du droit de la concurrence;
 - o commerce électronique.

Cadre pour progresser dans l'intégration économique transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique (2007)

- création du Conseil économique transatlantique (CET);
- promotion de la coopération et réduction de la charge réglementaire, réduction des obstacles à l'intégration économique transatlantique;
- projets prioritaires – droit de la propriété intellectuelle, marchés financiers, innovations et technologies, investissements.

UE - Canada²

Les relations bilatérales entre l'UE et le Canada remontent à 1976. Il s'agit de la plus longue coopération de l'UE formalisée avec un pays tiers industrialisé. Les échanges bilatéraux se

² http://ec.europa.eu/external_relations/canada/index_en.htm

développent notamment dans le domaine de l'environnement, de la sécurité énergétique et de la promotion de la stabilité régionale.

Les relations bilatérales reposent sur les documents cadre contractuels suivants:

Accord- cadre de coopération économique (1976)

- coopération commerciale – promotion du développement et de la diversification des échanges commerciaux bilatéraux;
- coopération économique – encouragement du progrès technologique et scientifique, ouverture de nouvelles sources d'approvisionnement et de nouveaux marchés, création de nouveaux emplois, réduction des disparités régionales, protection et amélioration de l'environnement, contribution au développement des niveaux de vie respectifs, création du comité mixte de coopération (CMC).

Déclaration sur les relations transatlantiques (1990)

- prévoit un système de consultations régulières au plus haut niveau – sommets;
- principaux objectifs – soutien de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme et de la liberté individuelle, sauvegarde de la paix et promotion de la sécurité internationale, renforcement du système commercial multilatéral, aide aux pays en voie de développement;
- coopération économique, scientifique et culturelle – renforcement du système commercial multilatéral, soutien des progrès vers la libéralisation, application des principes du GATT et de l'OCDE en ce qui concerne le commerce des biens, des services et l'investissement;
- défis transnationaux – répression et prévention du terrorisme, lutte contre la production et la consommation des stupéfiants, trafic illégal et blanchiment de l'argent, contrôle de la prolifération des armes de destruction massive, protection de l'environnement et mesures appropriées concernant les migrations et les flux de réfugiés.

Déclaration politique commune sur les relations entre l'UE et le Canada (1996)

- relations économiques et commerciales
 - o intensifier le système commercial multilatéral – renforcement du rôle de l'OMC, marchés publics, ouverture de nouveaux marchés, droits de la propriété intellectuelle, normes et réglementation technique – élimination des entraves techniques aux échanges;
 - o donner un nouvel élan aux relations économiques bilatérales avec l'objectif de créer de nouveaux accords bilatéraux, achever la résolution des problèmes liés aux droits de la propriété intellectuelle, taxes et impôts indirects, droits anti dumping et droits compensateurs, pêche, coopération vétérinaire, sanitaire et phytosanitaire, transport, énergie, société de l'information, technologies et télécommunications, coopération dans le domaine des statistiques, emploi et croissance;
- politique étrangère, questions de sécurité
 - o renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité euro-atlantique;
 - o renforcer la collaboration dans les affaires mondiales – Nations Unies, sécurité mondiale, désarmement et non prolifération des armes nucléaires, droits de l'homme et démocratie, coopération pour soutenir les droits des enfants, amélioration de la coopération internationale dans les situations post-conflits;

- coopération régionale – Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Balkans, Europe centrale et orientale (transition vers la démocratie), Russie, Ukraine et autres NEI, Proche-Orient (paix et stabilité);
- coopération pour le développement – aide au développement aux pays les moins développés;
- aide humanitaire;
- affaires transnationales – protection de l’environnement, développement et protection de l’environnement dans la région arctique, migration et asile, lutte contre le terrorisme et le crime organisé international, trafic de stupéfiants, usage abusif des informations (*autoroutes de l’information*), collaboration sur les questions juridiques, coopération dans le domaine de la santé;
- création des ponts – renforcement des liens culturels et éducatifs, approfondissement et renforcement de la coopération scientifique et technologique, contacts entre les représentants des entreprises.

Agenda du partenariat UE-Canada (2004)

- promouvoir la sécurité internationale et un multilatéralisme efficace – promotion du droit international, approche commune face aux menaces pour la sécurité mondiale (terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, États en déliquescence, pauvreté), coopération pour renforcer la sécurité transatlantique, importance du rôle des Nations Unies;
- favoriser la prospérité au niveau mondial – promotion de la croissance et de la prospérité mondiales, rôle majeur de la libéralisation du commerce et des investissements, soutien sans réserve à l’OMC, intensification de la coopération dans le domaine des sciences et des technologies, renforcement de la coopération dans le domaine des transports et de la circulation des marchandises, des personnes et des services, échange d’informations préalable sur les voyageurs et de dossiers passagers, renforcement de la sécurité maritime, dialogue sur les questions douanières;
- promouvoir la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures – lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée au sens de la préservation des libertés publiques, migration, asile, coopération du Canada avec les institutions Eurojust et Europol, augmentation des déplacements légitimes de personnes entre le Canada et l’UE, échange des informations, coopération dans le domaine policier en vue de lutter contre l’immigration clandestine;
- relever les défis mondiaux et régionaux – environnement, recherche sur les énergies alternatives, pêche, promotion de la diversité culturelle;
- favoriser l’établissement de liens plus étroits entre les peuples de l’UE et le Canada – promotion de la participation concrète de tous les citoyens au processus décisionnel et à l’élaboration des politiques, élargissement du champ des programmes d’échange destinés à la jeunesse, coopération dans le domaine de l’enseignement supérieur et de la formation et programmes d’échanges, coopération interparlementaire.

*UE-Mexique*³

Le Mexique a été le premier pays de l’Amérique latine à avoir formalisé les relations bilatérales avec l’Union européenne sous forme de l’accord suivant:

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération (1997)

- trois piliers – dialogue politique, commerce et coopération;

³ http://ec.europa.eu/external_relations/mexico/index_en.htm

- renforcement des relations bilatérales entre l'UE et le Mexique;
- partage des valeurs – démocratie, droits de l'homme, réflexion sur le poids du Mexique sur la scène internationale;
- objectif immédiat – création de la zone de libre-échange entre l'UE et le Mexique;
- création des conditions pour la coopération dans d'autres domaines – cohésion sociale, justice, droits de l'homme, développement économique durable, éducation, culture, sciences et technologies;
- mise en place d'un dialogue politique;
- développement du commerce des marchandises et des services, libéralisation progressive et réciproque des mouvements de capitaux et de paiements, ouverture progressive et réciproque des marchés publics sur une base de réciprocité, coopération dans le domaine économique et industriel, promotion des investissements, services financiers, coopération en matière de petites et moyennes entreprises, coopération dans le domaine tarifaire, société de l'information, coopération dans les domaines agricole et rural, dans le domaine des mines, de l'énergie, des transports, du tourisme, des statistiques, de l'administration publique, coopération scientifique et technique, coopération culturelle, coopération en matière de formation et d'éducation, dans le secteur audiovisuel, en matière d'information et de communication, en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, dans le domaine de la pêche, dans le domaine des affaires sociales et la pauvreté, coopération régionale, coopération en ce qui concerne les réfugiés, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques, dans le domaine de la protection des consommateurs, de la protection des données et de la santé.

Relations économiques

La dimension économique des relations bilatérales joue un rôle majeur pour l'Union européenne car les échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique du Nord contribuent d'une manière essentielle à la balance commerciale de l'Union européenne. Si la balance globale des échanges commerciaux de l'UE est déficitaire et que ce déficit ne cesse d'augmenter, en revanche, avec les pays de l'ALENA, l'UE a une balance commerciale excédentaire:

Union européenne – échanges commerciaux mondiaux

Année	Importations		Exportations		Balance commerciale
	(en Mrd EUR)	écart annuel (en %)	(en Mrd EUR)	écart annuel (en %)	
2003	935 270	-	869 236	-	-66 034
2004	1 027 522	9,9	952 954	9,6	-74 568
2005	1 179 569	14,8	1 052 720	10,5	-126 849
2006	1 351 745	14,6	1 159 276	10,1	-192 468
2007	1 426 008	5,5	1 239 919	7,0	-186 089
2008*	1 580 114	10,8	1 335 684	7,7	-243 832

* Estimation

Source: Eurostat

Union européenne – échanges commerciaux avec les pays de l'ALENA

Année	Importations			Exportations			Balance commerciale
	(en Mrd EUR)	écart annuel (en %)	Part des importations totales de l'UE (en %)	(en Mrd EUR)	écart annuel (en %)	Part des exportations totales de l'UE (en %)	
2003	180 631	--	19,31	263 251	--	30,29	82 620
2004	182 719	1,2	17,78	272 329	3,4	28,58	89 610
2005	190 135	4,1	16,12	293 419	7,7	27,87	103 284
2006	205 527	8,1	15,20	314 811	7,3	27,16	109 284
2007	216 318	5,3	15,17	308 282	-2,1	24,86	91 964
2008*	219 222	1,3	13,87	297 338	-3,6	22,26	78 116

* Estimation

Source: Eurostat

Compte tenu de la récession économique actuelle il convient de préciser que depuis 2006, année au cours de laquelle l'excédent de la balance commerciale de l'UE a atteint un niveau record, cet excédent continue de baisser et selon l'estimation pour 2008, il serait inférieur à sa valeur de 2003.

L'Union européenne est également un partenaire commercial important pour les pays de l'ALENA, notamment pour les États-Unis d'Amérique. Au total, 85 % des exportations des pays de l'UE vers les pays de l'ALENA sont destinées aux États-Unis et 84 % des

importations des pays de l'ALENA vers les pays de l'UE proviennent des États-Unis. En même temps, les échanges commerciaux avec le Mexique augmentent rapidement. Dans la période 2000-2007, les exportations vers le Mexique ont augmenté de 5,6 % et les importations du Mexique vers les pays de l'UE de 7 %. Les échanges commerciaux avec le Mexique ont légèrement augmenté par rapport aux échanges totaux de l'UE avec le monde ce qui contraste notamment avec la baisse considérable et relative du poids des États-Unis.

Exportations de l'UE-27, 1999-2007

Année	Total UE-27		États-Unis		Canada		Mexique		
	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	
1999	683,1	100,0	187,0	27,4	16,9	2,5	10,6	1,5	
2003	869,2	100,0	227,3	26,1	21,6	2,5	14,4	1,7	
2004	953,0	100,0	235,5	24,7	22,1	2,3	14,7	1,5	
2005	1 052,7	100,0	252,7	24,0	23,9	2,3	16,8	1,6	
2006	1 159,3	100,0	269,0	23,2	26,7	2,3	19,1	1,6	
2007	1 241,4	100,0	261,4	21,1	25,9	2,1	21,0	1,7	
Classement des partenaires de l'UE pour les années indiquées ci-dessous									
2002			1			8			13
2007			1			10			15

Source: Eurostat

Importations vers l'EU-27, 1999-2007

Année	Total UE-27		États-Unis		Canada		Mexique		
	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	
1999	743,3	100,0	165,9	22,3	14,0	1,9	4,9	0,7	
2003	935,2	100,0	158,1	16,9	16,0	1,7	6,5	0,7	
2004	1 027,5	100,0	159,4	15,5	16,4	1,6	6,9	0,7	
2005	1 179,6	100,0	163,5	13,9	17,4	1,5	9,2	0,8	
2006	1 351,7	100,0	175,2	13,0	19,7	1,5	10,6	0,8	
2007	1 433,8	100,0	181,6	12,7	23,3	1,6	12,1	0,8	
Classement des partenaires de l'UE pour les années indiquées ci-dessous									
2002			1			11			26
2007			2			13			25

Source: Eurostat

En examinant de plus près la structure des échanges commerciaux entre l'UE et les pays de l'ALENA nous pouvons constater qu'il s'agit d'une relation relativement symétrique – sur les deux premières places figurent d'une manière identique les groupes de produits «machines et matériel de transport» et «produits chimiques et produits connexes» qui, tous confondus, représentent environ 50% des échanges commerciaux bilatéraux.

Union européenne – importations des pays de l'ALENA selon les différents groupes de produits, données pour 2007

Domaine de production	(en Mrd EUR)	%	Part des importations totales vers les pays de l'UE (en %)
Groupes de la CTIC, Rév. 3, classés selon les volumes			
TOTAL	216 318	100,0	15,2
7. Machines et matériel de transport	67 569	31,2	25,1
5. Produits chimiques et produits connexes	38 085	17,6	33,6
8. Articles manufacturés divers	24 705	11,4	14,1
6. Articles travaillés classés principalement d'après la matière première	17 143	7,9	9,5
2. Matières brutes non comestibles à l'exception des	13 299	6,1	21,8

carburants			
9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI	11 618	5,4	36,9
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	7 828	3,6	2,4
0. Produits alimentaires et animaux vivants	6 070	2,8	9,6
1. Boissons et tabacs	1 366	0,6	20,6
4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	252	0,1	4,2

Source: Eurostat

Union européenne – exportations vers les pays de l'ALENA selon les différents groupes de produits, données pour 2007

Domaine de production Groupes de la CTCI, Rév. 3, classés selon les volumes	(en Mrd EUR)	%	Part des exportations totales des pays de l'UE (en %)
TOTAL	308 282	100,0	24,9
7. Machines et matériel de transport	106 880	34,7	24,7
5. Produits chimiques et produits connexes	62 548	20,3	33,1
6. Articles travaillés classés principalement d'après la matière première	32 618	10,6	19,8
8. Articles manufacturés divers	32 199	10,4	26,3
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	22 519	7,3	36,0
1. Boissons et tabacs	8 270	2,7	42,5
0. Produits alimentaires et animaux vivants	5 251	1,7	12,5
9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI	4 862	1,6	14,2
2. Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants	2 971	1,0	11,2
4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale	749	0,2	29,3

Source: Eurostat

Le principal pays exportateur des pays de l'UE est la République fédérale d'Allemagne qui a assuré 27,9 % du volume des exportations totales de l'Union européenne vers les pays de l'ALENA. Le deuxième plus grand exportateur parmi les pays de l'Union européenne est le Royaume-Uni avec une participation de 16,7 % aux exportations de l'UE. Le Royaume-Uni est en même temps le plus grand importateur des pays de l'ALENA, avec une part de 22,6 %. Il est suivi par la République fédérale d'Allemagne avec 18,9 %. Statistiquement, la participation des Pays Bas et de la Belgique aux importations en provenance des pays de l'ALENA est également élevée et représente 13,9 ou 8,9 % des importations totales vers les pays de l'UE. Cette part élevée est toutefois surévaluée en raison de l'existence dans ces pays, des grands ports de Rotterdam et d'Anvers.

Les investissements directs étrangers (IDE) représentent un aspect important des relations économiques bilatérales. Le résumé suivant indiquant les différents chiffres et leur évolution dans les dernières années illustre bien l'importance majeure des relations d'investissement

entre l'UE et les États-Unis. Même si au cours des dernières années, les investissements directs étrangers des pays de l'UE et de l'ALENA représentent environ 40 ou 50 % de la totalité des IDE, nous pouvons remarquer une légère baisse relative des deux côtés en faveur d'autres territoires.

Répartition territoriale des mouvements des investissements directs étrangers EU – ALENA, 2004-2006

	2004		2005		2006	
	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%
Départ de l'EU vers l'étranger – selon les pays de destination						
Total EU-27	142,3	100,0	234,5	100,0	260,2	100,0
ALENA	24,0	16,9	46,1	19,7	103,6	39,9
États-Unis	15,5	10,9	31,3	13,4	72,0	27,7
Canada	-2,3	-1,6	12,0	5,1	30,4	11,7
Mexique	10,8	7,6	2,8	1,2	1,2	0,5
Arrivée vers l'EU de l'étranger – selon les pays d'origine						
Total EU-27	58,3	100,0	127,0	100,0	157,1	100,0
ALENA	8,6	14,7	76,3	60,1	82,7	52,7
États-Unis	11,5	19,7	67,3	53,0	75,6	48,1
Canada	-4,1	-7,1	7,8	6,1	7,0	4,5
Mexique	1,2	2,1	1,2	1,0	0,1	0,1

Source: Eurostat

Répartition territoriale des investissements directs étrangers UE – ALENA, 2004-2006

	2004		2005		2006	
	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%	(en Mrd EUR)	%
Montant des IDE de l'EU à l'étranger à la fin de l'année – selon les pays de destination						
Total EU-27	2199,9	100,0	2435,2	100,0	2706,2	100,0
ALENA	936,6	42,6	992,2	40,7	1096,1	40,5
États-Unis	815,8	37,1	850,4	34,9	934,3	34,5
Canada	80,5	3,7	97,0	4,0	119,6	4,4
Mexique	40,3	1,8	44,8	1,8	42,2	1,6
Montant des IDE dans l'EU à la fin de l'année – selon les pays d'origine						
Total EU-27	1732,5	100,0	1823,2	100,0	2057,3	100,0
ALENA	921,2	53,2	960,1	52,7	1043,1	50,7
États-Unis	842,2	48,6	874,5	53,0	953,7	46,4
Canada	70,9	4,1	76,8	4,2	81,0	3,9
Mexique	8,1	0,5	8,8	0,5	8,4	0,4

Source: Eurostat

Aspect de la sécurité au niveau bilatéral

Mexique

Les relations avec les États-Unis d'Amérique et le Canada sont stables. En revanche **l'importance** du **Mexique** s'accroît compte tenu de son poids de plus en plus important sur la scène internationale, à la fois dans le domaine économique et de la sécurité. L'intérêt de l'Union européenne pour le Mexique n'est pas motivé seulement par la situation économique (le Mexique est la dixième économie dans le monde, la deuxième en Amérique latine après le Brésil) mais aussi par les activités du Mexique dans les relations internationales. Pour la période 2009-2010, le Mexique a été élu comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est membre de l'Organisation mondiale du commerce, du Fonds monétaire international et est le seul pays de l'Amérique latine qui est membre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Actuellement, le Mexique assume la présidence tournante du Groupe de Rio, plateforme informelle du dialogue politique des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le cadre du processus de Heiligendamm qui a instauré en 2007 une coopération plus étroite entre les membres du G-8 et les cinq pays émergents importants, Brésil, Chine, Inde, Afrique du Sud et Mexique, le rôle majeur du Mexique en tant qu'acteur mondial s'est affirmé.

Les relations bilatérales entre l'Union européenne et le Mexique sont en ce moment essentiellement économiques mais elles concernent également les questions de politique internationale et de sécurité. L'Union européenne partage la même position que le Mexique vis-à-vis de l'ONU qui a été formalisée dans la déclaration commune à l'occasion du IV^e sommet de l'UE et du Mexique à Lima en 2008. Les deux parties s'y sont engagées à promouvoir le multilatéralisme dans les relations internationales et à soutenir l'ONU dans le maintien et la consolidation de la paix, à œuvrer pour renforcer le rôle du droit international face aux menaces communes à la paix et à la sécurité y compris le trafic de stupéfiants et d'armes, le crime organisé, le terrorisme et les mafias qui tirent profit de l'immigration illégale. Même si les flux migratoires transfrontaliers sont dirigés essentiellement vers les États-Unis, l'Europe trouve inquiétant le problème lié à la sécurité et qui concerne la criminalité organisée et le trafic de drogue qui est de plus en plus aigu pour le Mexique ces derniers temps.

Le Mexique est un acteur important en Amérique latine. Il forme un « pont » entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine et assure les liens d'intégration entre ces deux régions. Ainsi, de bonnes relations avec ce pays sont essentielles pour les intérêts de l'Union européenne. Afin d'intensifier la coopération dans le domaine de la sécurité, soutenue par le Conseil et le Parlement européen, il est nécessaire, de l'avis de la Commission européenne, de conclure un partenariat stratégique afin de pouvoir développer ces relations. Le partenariat stratégique permettrait de renforcer le dialogue politique et les consultations sur les questions de sécurité.

Ce partenariat peut s'appuyer sur l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération UE-Mexique qui a été négocié en 1990, ratifié sept ans plus tard et entré en vigueur en 2000. Cet accord instaure le conseil conjoint UE-Mexique permettant un dialogue politique efficace. Ce dernier se développe notamment dans les domaines liés à la sécurité: environnement, changements climatiques ou cohésion sociale. La Commission européenne a souligné dans sa communication, les domaines prioritaires suivants du partenariat stratégique envisagé:

1. questions politiques: multilatéralisme, démocratie, droits de l'homme, principes d'un État de droit, dialogue culturel, Amérique latine, intégration régionale, Groupe de Rio;

2. questions concernant la sécurité: lutte contre le terrorisme, États défaillants, criminalité organisée, trafic de drogues et traite d'êtres humains;
3. questions environnementales: changement climatique, catastrophes naturelles, lutte contre la surexploitation des réserves halieutiques;
4. questions socioéconomiques: politique de développement, investissement et responsabilité sociétale, innovation et propriété intellectuelle, marchés ouverts, politique sociale, travail décent/protection sociale, migration, pauvreté, stabilité macro-financière globale, bonne gouvernance dans le domaine fiscal, sécurité énergétique, durabilité et efficacité accrue, prix des produits alimentaires, pêche, politique maritime et gouvernance des océans, questions d'intérêt commun dans le domaine de transports.

États-Unis d'Amérique

Les relations bilatérales avec les **États-Unis** sont encadrées par le partenariat stratégique. Les principaux sujets d'intérêt commun dans le domaine de la sécurité mondiale⁴ ont été définis au sommet de l'UE et des États-Unis de l'année dernière. Le périmètre des secteurs d'intérêt commun résulte de l'importance des deux parties dans les relations internationales et traduit l'ambition de l'Union européenne d'être un acteur mondial important représentant la position commune de tous ses États membres.

L'Union européenne et les États-Unis continuent à œuvrer pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations unies dans les relations multilatérales. Ils cherchent à promouvoir le système multilatéral en favorisant les efforts pour la protection des droits de l'homme individuels et en conduisant à la responsabilité des régimes violant ces droits. Les deux parties soutiendront l'ONU dans les missions de maintien de la paix, le désarmement et l'aide directe au développement et l'aide alimentaire. L'ONU doit jouer un rôle plus important dans la lutte contre le terrorisme international et les deux parties invitent à l'application des résolutions concernées du Conseil de sécurité. La lutte contre le terrorisme international doit se dérouler en conformité avec le droit international, notamment avec les droits de l'homme, les droits des réfugiés et avec le droit international humanitaire. L'Union européenne et les États-Unis se consulteront régulièrement dans le domaine du droit international et son évolution relative à la lutte contre le terrorisme.

Désormais, les deux parties souhaitent coopérer, dans le cadre de l'ONU, dans le domaine de lutte contre le piratage international.

Une attention particulière doit être prêtée à la prolifération des armes et au désarmement général, notamment en ce qui concerne les armes et les matériels de destruction massive.

L'Union européenne et les États-Unis ont également défini les domaines d'intérêt commun pour les différentes régions.

Les deux parties se sont félicitées de l'élargissement prévu de l'OTAN avec les pays des Balkans occidentaux et de leur progrès dans le processus de l'intégration européenne. Une attention particulière doit être portée au Kosovo. Les États-Unis et l'Union européenne sont durablement actifs dans cette région et œuvrent à sa stabilisation.

Le Proche Orient représente pour l'Union européenne un domaine de coopération important avec les États-Unis. L'UE est traditionnellement l'un des plus grands donateurs d'aide visant à développer cette zone, notamment à destination de l'Autorité palestinienne.

⁴ 2008 EU-US Summit Declaration, Brdo, Slovenia, 10 June 2008, 10562/08 (Presse 168)

Les deux parties sont d'avis que l'Iran doit garantir la crédibilité de son programme nucléaire. Les États-Unis et l'Union européenne veilleront à l'exécution des résolutions concernées du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'Iran devrait s'associer à la lutte contre le terrorisme international. Cette question est également liée à la stabilisation de la situation en Iraq et en Afghanistan. Surtout dans ce dernier pays, le rôle de l'OTAN qui assure la mission de sécurité des Nations Unies, est irremplaçable pour la conduite de cette mission.

Les États-Unis et l'Union européenne prévoient de prêter une attention particulière également aux relations avec la Fédération de Russie et les pays de l'ex-Union soviétique. Dans les relations bilatérales avec la Russie, les deux parties veulent encourager la Russie à respecter les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme et du développement de la démocratie telles que définies par les institutions internationales comme le Conseil de l'Europe ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les deux parties saluent l'évolution positive en Ukraine, en Géorgie et en Moldavie. Elles prennent en considération le fait que lors de son sommet à Bucarest, l'OTAN a passé un message clair à l'Ukraine et à la Géorgie quant à leur future adhésion éventuelle et elles reconnaissent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. En Biélorussie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Turkménistan, au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kirghizstan, des efforts doivent être déployés pour renforcer la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Les parties appellent à la libération des prisonniers politiques et condamnent les mesures de restriction utilisées vis-à-vis des ambassades en Biélorussie.

En Afrique, les principales zones d'intérêt commun sont le Soudan, la Somalie et la région des Grands Lacs (notamment les territoires de Rwanda, de Burundi, d'Ouganda, une partie de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie et du Kenya). L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique soutiennent la capacité d'agir de l'Union africaine. Ils soutiennent l'action de la mission de l'UE au Tchad et les activités des missions des Nations Unies dans toute la région. Une attention particulière est prêtée au régime actuel au Zimbabwe.

De même, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique ont un intérêt commun en ce qui concerne la Chine, notamment par rapport à la pérennité de son développement économique et à ses effets sur le changement climatique mondial. Ils expriment explicitement leur souhait de détente de la situation au Tibet.

En ce qui concerne les pays de l'Amérique latine et les Caraïbes, les deux parties se félicitent des progrès dans la situation à Cuba et de l'intégration régionale croissante.

Récemment, la question de la suppression du centre de détention de Guantanamo s'est posée dans les relations bilatérales. Le 4 février 2009, dans sa résolution⁵, le Parlement européen a pris position quant à la réintégration des détenus de Guantanamo. Le Parlement européen considère la situation des 250 détenus actuels comme inacceptable en raison de la contestation des droits de l'homme et des libertés fondamentales (droit à un procès équitable, méthodes d'interrogatoire à la limite de la torture) et «se félicite vivement» de la décision de fermer ce centre de détention. Le Parlement européen souligne que la responsabilité principale pour les détenus repose sur les États-Unis et les invite de faire en sorte que les détenus soient dûment jugés ou renvoyés dans leur pays d'origine ou rapatriés avec la possibilité de rester aux États-Unis tout en bénéficiant d'une protection humanitaire et d'une réparation. Il invite les États membres à se montrer prêts à accepter des détenus sur leur territoire si l'administration américaine en exprimait le souhait.

⁵ Résolution du Parlement européen du 4 février 2009 sur le retour et la réintégration des détenus du centre de détention de Guantanamo

Canada

Les relations entre l'Union européenne et le Canada sont parmi les plus anciennes. Il s'agit d'un partenariat stratégique renforcé par une tradition de sommets annuels. Le dernier sommet a eu lieu en octobre 2008 à Québec⁶. L'objectif commun de favoriser la libre circulation des personnes en toute sécurité entre le Canada et l'UE a été réitérée en rappelant que depuis le dernier sommet, le Canada avait levé l'obligation de visas pour six États membres supplémentaires. Les deux parties se sont engagées à continuer à travailler ensemble afin d'atteindre l'objectif commun de permettre à tous les citoyens de l'UE de se rendre sans visa au Canada.

Dans la déclaration commune, les deux parties saluent les mesures qui ont d'ores et déjà été prises pour limiter les effets de la crise financière actuelle et se prononcent pour la coordination de leurs actions face à cette crise notamment dans le cadre du G-8. Elles identifient trois domaines prioritaires dans leur coopération bilatérale:

Partenariat économique: les deux parties ont convenu à débloquer l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du cycle actuel de Doha de l'Organisation mondiale du commerce. Par ailleurs, elles ont convenu de faire suite à l'initiative de 2007 grâce à laquelle une étude conjointe a été élaborée et publiée récemment visant à évaluer les coûts et les avantages d'un partenariat économique plus étroit. Cette coopération devrait se développer également au niveau des provinces et territoires canadiens et des différents États membres de l'UE. La priorité pour la période à venir est la négociation et la conclusion de l'accord sur le transport aérien. Les négociations concernant l'accord relatif à la sécurité dans l'aviation civile sont déjà terminées.

Énergie et environnement: ce domaine prioritaire est directement lié au réchauffement climatique dans le monde. Selon la déclaration commune, l'objectif est de créer les conditions permettant la transition vers une économie à faible émission de carbone. À ce titre, elles souhaitent agir dans le cadre du G-8 et atteindre pour l'ensemble de ces pays, une réduction d'au moins 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2050 conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, les deux parties souhaitent fixer les objectifs à court terme (jusqu'à 2020) dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et invitent les autres pays développés à prendre des engagements crédibles et à les mettre à exécution. Elles font aussi appel aux pays en voie de développement, en particuliers aux pays émergents.

Dans l'avenir, les deux parties doivent engager un dialogue à haut niveau sur l'environnement, en particulier avec pour objectif de conclure un accord à l'échelle internationale sur la libéralisation des biens et services environnementaux. Ces initiatives environnementales sont directement liées aux projets dans le domaine de l'énergie. Le partenariat UE-Canada est également axé sur la région arctique - les deux parties sont membres du Conseil de l'Arctique et participent aux travaux de la Dimension septentrionale des relations étrangères de l'UE.

Paix et sécurité dans le monde: au sommet de Québec, les représentants du Canada et de l'UE ont exprimé leur volonté d'intensifier leurs efforts conjoints, notamment dans le cadre des Nations Unies, afin de favoriser la construction d'un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace, le droit international, la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne.

⁶ 2008 Canada-EU Summit Statement, Quebec, Canada, 17 October 2008, 14467/08 (Presse 292)

Certains problèmes actuels de la sécurité internationale sont expressément évoqués dans la déclaration commune telle la situation en Géorgie, en Afghanistan, en Iran, au Darfour au Soudan, en Somalie et en Haïti ou encore le processus de paix au Proche Orient. Le document évoque comme outils cruciaux dans l'approche commune, la coopération dans la gestion civile et militaire des crises, le renforcement des capacités dans ce sens ainsi que la coopération dans les missions d'observation électorale.

D'autres priorités pour la paix et la sécurité dans le monde dans le cadre du partenariat stratégique entre l'UE et le Canada identifiées dans la déclaration commune du sommet, sont les réponses communes pour lutter contre la crise alimentaire et contre le renchérissement du coût de l'énergie et des matières premières.